



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2818**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Autorisation de signer le marché de mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 18 décembre 2018****Décision n° CP-2018-2818**

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Autorisation de signer le marché de mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Contexte du projet**

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le Vallon des hôpitaux est identifié comme un site soumis à des conditions particulières d'urbanisation dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Réparti sur près de 75 ha, essentiellement propriétés des Hospices civils de Lyon (HCL), le site se décompose en 3 secteurs d'égale superficie :

- le site existant du pôle hospitalo-universitaire Lyon-sud (hôpital Jules Courmont et Université Claude Bernard Lyon I) sur la Commune de Pierre Bénite,
- le site hospitalier Sainte-Eugénie sur la Commune de Saint Genis Laval,
- entre ces 2 entités, le cœur du Vallon aujourd'hui à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du centre hospitalier, disposant d'une très grande qualité paysagère.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par 2 projets majeurs d'infrastructures :

- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023),
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030).

**II - Objectifs principaux du projet**

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- intégrer la création du futur pôle d'échanges multimodal (PEM) avec l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du SYTRAL (900 places),
- créer une trame viaire structurante et des équipements publics nécessaires au développement du programme de construction et à la desserte du PEM,
- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du PEM du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités,

- garantir la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Sainte-Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et coeur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager.

### **III - Les orientations du projet soumises à la concertation**

Au regard de ces objectifs, des premières études de faisabilité ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes. Celles-ci ont été mises en concertation à travers la délibération du Conseil n° 2017-2351 du 6 novembre 2017 :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec, la création de la nouvelle avenue de Gadagne entre l'avenue Georges Clemenceau et le futur PEM, d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre la future porte de l'Anneau des sciences, l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue Francisque Darcioux et l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur PEM et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,
- le développement d'un programme mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,
- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),
- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,
- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Sainte-Eugénie) et le futur PEM, en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,
- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante (plus de 15 ha) au coeur du Vallon des hôpitaux,
- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du futur plan local d'urbanisme (PLU).

Il convient désormais d'approfondir ces études pour aboutir à la définition d'un projet urbain d'ensemble innovant (notamment dans la prise en compte de nouveaux modes d'habiter, des nouveaux modes énergétiques, de déplacements, etc.) pour le Vallon des hôpitaux, à travers le lancement d'une mission d'architecte-urbaniste-paysagiste en chef. Celui-ci assurera la cohérence urbaine, fonctionnelle, programmatique, architecturale et paysagère entre le parti pris d'aménagement, le règlement d'urbanisme, les espaces publics, les futurs îlots de construction et ce, dans les phases de définition et de réalisation du projet.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 41 et 42-1 de l'ordonnance des marchés publics et des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution d'un marché d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine de la ZAC du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval. Il prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 26 octobre 2018, a choisi l'offre jugée la plus pertinente, du groupement TVK / Projet Base / Eodd Ingenieurs Conseils, pour un montant de 497 500 €HT, soit 597 000 € TTC.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Le marché n'est pas alloti ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine de la ZAC du Vallon des Hôpitaux à Saint Genis Laval et tous les actes y afférents avec le groupement TVK / Projet Base / Eodd Ingenieurs Conseils pour un montant de 497 500 € HT, soit 597 000 € TTC.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant soit 497 500 € HT sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 4P06O5084.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.**